



Art. 15 RIPA

Prise de position du Conseil suisse de la science CSS relative au supplément à la requête du Swiss Center for Design and Health SCDH

11.6.2021

Introduction

Le Swiss Center for Design and Health SCDH demande un encouragement fédéral au titre de l'article 15 LERI et une reconnaissance en qualité de centre de compétences technologiques d'importance nationale pour les années 2021–2024.

Le 17 décembre 2020, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR a rejeté la première requête soumise par le SCDH en juin 2019; se basant sur l'analyse du Conseil suisse de la science CSS du 23 juin 2020, qui jugeait le projet original, mais pas assez abouti, le DEFR a laissé au SCDH la possibilité de soumettre une requête révisée. Si cette nouvelle requête remplit certaines conditions mentionnées dans la décision, un encouragement fédéral est possible pour les années 2022–2024. Ces conditions sont de préciser les objectifs du SCDH et le plan de mise en œuvre, de spécifier le concept TST (transfert de savoirs et de technologies) et d'améliorer l'ancrage dans le paysage scientifique national.

Le SCDH a soumis le 16 avril 2021 un supplément à sa requête initiale («*Nachtrag*»). Le 19 avril 2021, le Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation SEFRI a mandaté le CSS à prendre position sur la requête révisée du SCDH.

Pour répondre aux questions du mandat, le CSS a analysé les documents transmis et demandé des renseignements supplémentaires aux représentants du SCDH, notamment au cours d'un entretien réalisé le 3 juin 2021. Ses conclusions ont été finalisées en séance plénière du 7 juin 2021.

Réponse aux questions du SEFRI

1. Les trois conditions énumérées dans la décision du DEFR sont-elles remplies?

1a) Objectifs du centre et plan de mise en œuvre

Le DEFR demande de mieux démontrer comment les fonds fédéraux demandés seront utilisés, dans l'optique d'un soutien fédéral limité à huit ans, en coordination avec la loi sur l'encouragement de l'innovation du canton de Berne, afin de pouvoir atteindre une indépendance financière opérationnelle à moyen terme.

Selon le supplément à la requête, les objectifs du SCDH sont de contribuer au moyen du design à l'amélioration de la qualité et/ou à la réduction des coûts à différents niveaux d'action dans le système

de santé. Le large éventail de thèmes de recherche est présenté de manière structurée et leur implémentation par étapes a été précisée.

La planification financière du SCDH doit être comprise sur deux périodes quadriennales. En juin 2019, le SCDH prévoyait un encouragement fédéral de 15 mio CHF pour 2021–2024 et 10 mio CHF pour 2025–2028 (total: 25 mio CHF). Le canton de Berne aurait apporté des subventions équivalentes. Dans sa planification révisée de 2021, le SCDH prévoit un soutien fédéral de 8 mio en 2021–2024 et 14 mio en 2025–2028 (total: 22 mio CHF). Dans le même temps, il espère recevoir du canton de Berne 16 mio en 2021–2024 contre 6 mio en 2025–2028 (total 22 mio CHF)¹. Ainsi, sur huit ans, la somme des subventions fédérales et cantonales attendues a été réduite de 12%.

Toujours par rapport au projet de 2019, le budget global du centre a diminué de 13% sur huit ans. Le SCDH a fortement révisé ses objectifs en matière d'acquisition de fonds de tiers compétitifs du FNS, Innosuisse et EU (-52%). Il envisage d'atteindre en fin de première période un pourcentage de recettes de 19% de fonds de tiers compétitifs, respectivement 26% en fin de deuxième période. Les projections en matière de services et de mandats ont baissé de 33%, alors que les revenus escomptés de l'enseignement (MAS/CAS) sont restés identiques. Une libération de capital est prévue en 2022 (4,5 mio CHF) et une capitalisation en 2024 (1,5 mio CHF).

Sur le plan des dépenses, deux chaires de professeur titulaire devraient être créées en première période (*Architecture of Health Environments* et chaire de professeur invité), et trois autres chaires en deuxième période. Le financement de ces chaires est en discussion avec des fondations et consortiums d'entreprises.

Les contributions fédérales sont indispensables à la réussite du projet à deux niveaux: pour financer certaines dépenses de mise en place, par exemple l'engagement de chercheurs ou les coûts de location, et pour convaincre des donateurs privés de soutenir le projet.

Dans sa planification révisée, le SCDH présente également un budget pour les années 2030–2031, au cours desquelles il vise à devenir financièrement indépendant. Ce budget ne figurait pas dans le projet initial.

1b) Concept TST

Le DEFR demande que le concept de TST indique comment les résultats du SCDH seront communiqués aux acteurs publics et privés et comment les patients seront persuadés de participer à la mise en œuvre de projets spécifiques.

Le concept de TST présenté dans le supplément à la requête est centré sur le transfert de savoirs, la communication interne et externe ainsi que la participation des patients. Le SCDH affiche une politique d'ouverture vis-à-vis du public, des entreprises et des chercheurs; cette politique devrait encore s'accompagner d'un plan de gestion des données.

D'autres activités généralement rattachées à une stratégie TST, comme les contributions que le SCDH ambitionne d'apporter à la création de valeur dans les entreprises et les institutions de santé par ses résultats de recherche et son programme de formation continue, ne figurent pas dans le concept, mais sont prévues au cours des prochaines années.

1c) Ancrage dans le paysage national, notamment inclusion des acteurs nationaux

Le DEFR demande une amélioration de l'ancrage dans le paysage des hautes écoles suisses, à travers l'inclusion d'acteurs nationaux pertinents dans le domaine thématique, afin d'assurer l'expertise et la masse critique nécessaires.

¹ Le Grand Conseil du canton de Berne devra encore avaliser cet arrangement au cours de l'automne 2021.

Le supplément à la requête liste une série de coopérations avec des acteurs suisses, notamment des hôpitaux, des chercheurs EPF, des experts du domaine des soins et des designers professionnels. Les liens avec le Swiss TPH et la SSPH+ ont été renforcés. Les chercheurs en design issus des HES restent peu impliqués, même si certaines discussions préliminaires ont eu lieu. Le SCDH estime devoir attendre la confirmation de son statut de centre de compétences technologiques afin d'inclure ces chercheurs formellement.

Dans sa requête initiale, le SCDH prévoyait de développer une stratégie nationale de recherche au cours de l'année 2021. Entre temps, le SCDH a esquissé une stratégie de recherche et défini des points-forts, s'appuyant sur son groupe de pilotage interdisciplinaire composé de chercheurs de la BFH et de l'UNIBE. En revanche, ni les membres de l'*International Advisory Board*, ni les acteurs nationaux n'ont contribué à l'élaboration de cette stratégie.

Le CSS estime que des progrès ont été réalisés en direction d'un ancrage dans le paysage suisse et d'une ouverture nationale et internationale (voir aussi point suivant), mais que ces progrès devraient être poursuivis.

2. Les autres recommandations comprises dans le rapport d'analyse du CSS sont-elles mises en œuvre?

2a) Gouvernance

Le CSS suggérerait une révision de la gouvernance et notamment la composition de son conseil d'administration du SCDH d'ici 2021. Le futur conseil devrait comprendre plusieurs experts d'autres régions de Suisse.

Le conseil d'administration accueille dorénavant trois nouveaux membres, notamment le recteur de la BFH en qualité de président, une chercheuse du Swiss TPH et une Conseillère aux Etats représentant un canton de Suisse romande. Le CSS juge ces évolutions positives et il estime que la gouvernance du centre est ainsi posée sur de bonnes bases.

2b) Mise en place des postes de professeurs titulaires

Le CSS demandait que soient identifiés des mécènes et des candidats appropriés pour ces chaires, afin d'atteindre une masse critique de chercheurs. Les candidats devraient être invités à postuler par le biais d'appels ouverts.

Le supplément à la requête confirme les domaines scientifiques retenus pour les chaires professorales: *Architecture of Health Environments* (BFH), *Anthropology of Health* (UNIBE), *Patient Safety in Hightech Environments* (UNIBE), *Human-centred Design in Care* (BFH). Un(e) *International Visiting Professor* est également prévu(e) sur une base semestrielle, avec une affiliation à la BFH. Des appels ouverts à candidatures sont prévus dans le respect des standards académiques. Pour financer ces chaires, des discussions sont en cours avec des fondations et des consortiums d'entreprises privées, avec un horizon temporaire sur 10 années. Le CSS estime ces éléments satisfaisants, compte tenu de l'engagement actif des deux hautes écoles concernées.



Prise de position du CSS

Le SCDH propose une orientation de recherche originale, appliquée et interdisciplinaire. L'importance nationale de l'institution peut encore être renforcée. En plus d'intégrer et de développer les activités de recherche de la BFH, de l'UNIBE et de l'Hôpital de l'Île, le centre pourrait fonctionner comme pôle national, en regroupant des efforts actuellement présents au niveau de projets individuels uniquement.

L'indépendance financière est possible, si le SCDH parvient à concrétiser le soutien de fondations et de donateurs privés, mais elle ne peut à l'heure actuelle être garantie.

Pour ces raisons, le CSS recommande à la Confédération de soutenir financièrement le SCDH à hauteur de 8 millions CHF au cours de la période 2022–2024, aux conditions suivantes:

- **Le SCDH réalise des progrès substantiels en matière de projets de R&D et mise en place d'un MAS;**
- **Au moins deux chaires de professeurs titulaires sont établies;**
- **Les acquisitions de mandats et les fonds de tiers obtenus sont compatibles avec les projections visant une indépendance financière après 2029;**
- **Le SCDH élabore un plan de gestion des données pouvant être générées au cours des projets de recherche.** Ce plan devra démontrer que le SCDH a défini une gouvernance des données, une politique de valorisation ainsi que les moyens d'assurer la protection de la vie privée des participants aux recherches;
- **Le SCDH met en place une organisation lui permettant de fédérer les acteurs nationaux de R&D,** par exemple au moyen d'une manifestation annuelle, de projets de recherche communs ou de programmes d'enseignement conjoints. Les acteurs concernés sont les chercheurs en design, les professionnels du design, les chercheurs en santé (soins infirmiers, santé publique, médecine sociale) et les Living Labs déjà établis dans le paysage scientifique suisse.

Ces conditions devraient être remplies en fin de première période pour le cas où le SCDH demande une nouvelle subvention fédérale au cours de la deuxième période de financement.